

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du jeudi 13 juin 2024**

Nomenclature N° : 7,1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2024047

Présents : 29

**Objet : Communication du budget primitif 2024 de l'Espace Dourdan Informations**

Le jeudi 13 juin 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 7 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle ROLET PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA - Jean-Christophe MARMILLON – Nicole LOPEZ - Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU - Christine DOS SANTOS – Ludovic LAFFONT - Stéphanie BISCARRA - Benoît PANOT - Barbara FAUSSET –Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Thomas KIEFFER – Salwa NASSER – Fabrice BARON – Yann LECOMTE - Youcef BOUABDALLAH, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Karina STUDER, Nathalie POULAIN a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Rémi CROUZET a donné pouvoir à Fabrice BARON, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Estelle ROLET PARANT.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Rémy BRUNEL.

La délibération n°DEL2010121 du Conseil municipal du 30 septembre 2010 a créé l'Office de tourisme de DOURDAN sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Le Conseil municipal a, par délibération du 18 novembre 2016, modifié les statuts de l'EPIC, ainsi que sa dénomination « Espace Dourdan Informations ». Aux termes de ceux-ci, le cadre juridique de l'EPIC a également été modifié, celui-ci étant alors soumis aux dispositions des articles L.2221-1 à 10 et R.2221-1 à 52 du Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT) relatives aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial. Le périmètre de compétences de l'EPIC a également été redéfini.

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, il est proposé de prendre acte de la communication du budget primitif 2024 de l'Espace Dourdan Informations.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R2221-13 à R2221-15, R2221-25, R2221-43 à R2221-48-1, R2221-49 à R2221-52,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** le budget primitif 2024 de l'Espace Dourdan Informations approuvé à l'unanimité le 23 mars 2024 par le conseil d'administration,

**Vu** les statuts de l'Espace Dourdan informations,

**Vu** l'avis de la commission « Vie Administrative » du 4 juin 2024,

**Le Conseil municipal**, après en avoir débattu, **prend acte** de la communication du budget primitif 2024 de l'Espace Dourdan Informations qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 291 296,33 € (DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE euros TRENTE TROIS centimes) et en investissement à hauteur de 20 891,03 € (VINGT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT ONZE euros TROIS centimes).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le secrétaire de séance  
Estelle ROLET-PARANT



Le Maire  
Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le : 14 JUIL. 2024